



LES ATELIERS DE L'ÉCOMUSÉE

ACCUEILLIR UN ATELIER DU « MOIS DE LA PLÈCHIE » CHEZ SOI, COMMENT ÇA SE PASSE ?



Tous les ans **en février-mars**, le Parc naturel régional du Morvan et l'Association des Plêcheux du Morvan organisent des **ateliers de transmission de la technique de la plêchie**, dans le cadre des Ateliers de l'Ecomusée. Plus d'une trentaine de stages, gratuits et ouverts à tous, ont ainsi lieu sur le territoire, accueillis par des communes ou par des particuliers.

Vous trouverez dans ce dépliant **toutes les modalités de candidature et d'accueil** d'un atelier de plêchage sur votre propriété.



Les plêcheux du Morvan





Proposer sa haie pour un stage

Si votre propriété est située sur le territoire du Parc*, il suffit d'envoyer au Parc (à l'adresse maud.marchand@parcdumorvan.org), **avant le 15 novembre de chaque année**, un message précisant la **localisation** de la haie, sa **composition**, sa **taille**, vos **disponibilités** entre le 1^{er} février et le 15 mars, quelques **photos** et le **présent document signé**.

 Attention, cette demande ne vaut pas inscription ! La faisabilité de l'atelier devra d'abord être **validée par nos plêcheux**. Une **visite** de leur part sera ainsi souvent nécessaire.

Sachez également que, comme il s'agit de **stages d'initiation d'une journée**, il ne s'agira pas de plêcher un linéaire important, mais de commencer un travail que vous pourrez continuer par la suite.

Par ailleurs, devant le nombre important de demandes, **un choix sera opéré** :

-  selon la localisation sur le territoire et la tenue d'autres ateliers à proximité ;
-  selon la visibilité de la haie : en effet, l'objectif étant d'abord la sensibilisation, nous privilégions des emplacements visibles de l'espace public ou situés le long d'un sentier de randonnée.
-  selon la disponibilité d'une équipe de plêcheurs à proximité. Si vous en connaissez, n'hésitez pas à nous le signaler à l'inscription.

Les **décisions sont prises par le bureau de l'Association des Plêcheux du Morvan et validées lors de l'Assemblée générale (au mois de décembre)**, qui propose également le calendrier du Mois de la Plêchie.

Si votre haie est retenue, le Parc et l'Association organisent le stage chez vous, ce qui comprend :

-  la prestation de formation sur une journée ou une demi-journée, assurée bénévolement par un ou plusieurs plêcheurs de l'Association. En fonction des dates, un agent du Parc sera en outre présent pour assurer des temps de médiation et de sensibilisation autour de la haie et du bocage.
-  la mise en place de la communication générale de l'événement ;
-  la gestion des inscriptions des participants.

* si votre haie est hors Parc, l'association peut vous proposer une formation payante, sur devis. Contactez-nous pour en savoir plus.



Vos engagements dans le cadre de l'accueil d'un stage

Pour des raisons d'assurance, nous vous demandons d'**adhérer à l'Association des Plêcheux du Morvan** pour l'année en cours (5 € au 1^{er} novembre 2023).



En amont du stage

Vous vous engagez à :

- **fournir un contact facilement joignable** pour l'organisation du stage et à **être présent** sur place le jour même ;
- **faciliter l'accès à la haie** (débroussaillage, suppression des éventuels barbelés ou fils rouillés pris dans la haie) ;
- **relayer la communication** du Parc sur l'événement ;
- **installer une petite signalétique locale** pour que les participants trouvent facilement l'emplacement de la haie à plêcher ;
- réfléchir avec nous aux **solutions de parking** à proximité ;
- se rapprocher des collectivités* afin de **prendre des mesures pour ralentir provisoirement la circulation** et dans la mesure du possible, **apposer des panneaux travaux pour sécuriser le chantier**.



Le jour du stage

N.B. : Le stage peut être annulé ou raccourci en cas de très mauvaises conditions météorologiques. Nous prendrons cette décision d'un commun accord, au plus tard la veille de la date prévue.

Vous vous engagez à :

- **fournir le repas du midi pour l'équipe de formation** (de 2 à 5 personnes ; nombre précisé quelques jours avant).
- **respecter les règles élémentaires de sécurité** : port des équipements de protection individuels (notamment gants et chaussures de sécurité ; équipements adaptés en cas d'utilisation de matériel de type tronçonneuse ou débroussailleuse). Les outils à moteur ne peuvent être utilisés que par leur propriétaire (pas de prêt aux participants : chacun se sert de ses propres outils).
- **fournir des pieux supplémentaires** si la haie n'est pas assez fournie (besoins définis lors de la visite préalable des plêcheux).

*La mairie ou les services du département en fonction du type de voie et de votre département de résidence. En cas de doute, adressez-vous en premier lieu à la mairie de votre commune, qui pourra vous renseigner.

Nous vous demandons en outre, dans la mesure du possible :

- de mettre à disposition **un espace abrité pour le repas**, les stages se déroulant en plein hiver ;
- de prévoir un accès à des **sanitaires** ;
- **d'attacher les chiens ou de les maintenir à distance**, pour leur propre sécurité (manipulation d'outils et de branches) et pour celle des stagiaires ;
- **de vérifier qu'aucune action de chasse n'est prévue** dans le secteur le jour du stage.



Vous pouvez également, si vous le souhaitez, proposer un petit accueil café pour les participants.

Enfin, nous vous rappelons que le brûlage des déchets verts par les particuliers est strictement interdit, quel que soit le moment de l'année. Nous vous incitons à trouver une solution alternative pour les résidus de taille de la haie (dont une partie peut être valorisée en bois de chauffage ou en paillage).

Je soussigné(e)

.....
reconnait avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et m'engage à les respecter dans le cadre d'un éventuel accueil d'un stage de plêchie sur ma propriété, dans le cadre du Mois de la Plêchie.

Fait à

Le.....

Signature :

Contact :

Maud MARCHAND, Responsable du Pôle Education-Patrimoines, PNR du Morvan
maud.marchand@parcdumorvan.org / 03 86 78 79 48

